



CD54 Tennis de Table
Maison Régionale des Sports de Lorraine
13 rue Jean Moulin
BP 70001 – 54510 TOMBLAINE

<http://www.cd54tt.fr>

TOP 54 DETECTION

Article 1 – Conditions de participation

Le Top 54 détection 54 est réservé aux poussin(e)s et benjamin(e)s, licenciés (FFTT) dans un club du département. Une joueur ou une joueuse peut participer dans sa catégorie uniquement s'il est qualifié.

Article 2 – Engagements

Chaque joueur ou joueuse sélectionné(e) recevra une convocation par mail et devra confirmer sa participation par mail (adt@cd54tt.fr) dans les délais impartis. Passé cette date limite, aucune inscription ne sera prise en compte. Les clubs des licencié(e)s sélectionné(e)s seront en copie du mail. Les tableaux seront établis en fonction des confirmations de participation ; en cas de forfait, des modifications pourront être apportées.

Article 3 – Qualifications des joueurs et joueuses

Les épreuves de simple comportent un nombre de joueurs et joueuses différent selon les catégories :

- Poussines : 5 joueuses
- Benjamins : 5 joueuses
- Poussins : 10 joueurs
- Benjamins : 20 joueurs

Les joueurs et joueuses sont qualifiés par l'une des voies suivantes :

- Joueurs et joueuses participant au groupe 54 détection.
- Joueurs et joueuses ayant participé au regroupement jeune organisé par le CD54.
- Joueurs et joueuses ayant participé au premier tour de JT Ping ou Critérium Fédéral ; saison 2023-2024.
- Désignation par la Commission Technique Départementale (wild-card).

Article 4 – Déroulement de la compétition

Tableau Poussines : Une poule unique. Partie au meilleur des 3 manches.

Tableau Benjamins : Une poule unique. Partie au meilleur des 3 manches.

Tableau Poussins : Phases de poules puis tableau intégral. Partie au meilleur des 3 manches.

Tableaux Benjamins : Phases de poules puis tableau intégral. Partie au meilleur des 3 manches.

Des modifications pourront être apportées en fonction du nombre de participant(e)s. Les tableaux seront établis en fonction des confirmations de participation

Article 5 – Discipline

Tenue sportive obligatoire.